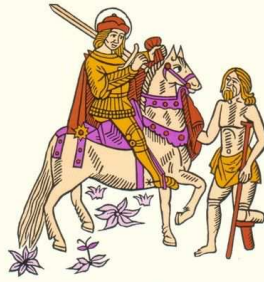


Charles LELONG

## VIE ET CULTES DE SAINT MARTIN



CLD

1990, 128 pages

### MARTIN ET LES PRISCILLIANISTES (385-386)

On sait qu'une secte d'ascètes espagnols avait obtenu un grand succès dans la région de Mérida et de Cordoue et que plusieurs évêques, en particulier Ithace d'Ossonoba, les accusaient de pratiques hétérodoxes. Condamnés au concile de Saragosse (380), Priscillien et ses fidèles firent le voyage de Rome, où le pape Damase refusa de les recevoir, puis se rendirent à la cour de Milan où ils obtinrent d'être rétablis. Mais l'empereur Maxime, qui usurpa le pouvoir en 383, se montra favorable à leurs ennemis qui obtinrent la tenue d'un nouveau concile à Bordeaux (384). Se sentant perdu, Priscillien en appela à l'empereur et les évêques eurent la faiblesse de consentir à cette intervention du pouvoir dans une affaire de foi. Priscillien, convaincu de magie, fut exécuté ainsi que plusieurs de ses amis (385). Tous les évêques présents sauf un avaient approuvé Ithace, instigateur de ce procès où, pour la première fois, l'église se trouva associée à une peine capitale.

Le rôle de Martin dans cette affaire a été présenté par Sulpice de manière différente dans la Vita, dans les Dialogues et dans La Chronique.

A la vérité, et très curieusement, la Vita ne fait pas mention explicitement de Priscillien et de ses amis. Martin vient à Trêves « en faveur de quelques personnes ». Alors que les autres évêques se conduisent en courtisans, « il exige plus qu'il ne prie » l'empereur Maxime, refusant même de partager la table de celui qui « avait ôté à un empereur sa souveraineté et à un autre la vie ». « En Martin seul subsistait l'autorité des apôtres » (*apostolica auctoritas*)... Finalement, il accepte une invitation à dîner, mais c'est l'occasion pour Sulpice de souligner à nouveau le rôle glorieux de Martin : Maxime lui fait remettre une coupe dans l'espoir qu'il la recevrait ensuite des mains du saint évêque ; mais Martin, ayant fini de boire, la tend au prêtre qui l'accompagnait, manifestant ainsi la prééminence des clercs sur le pouvoir civil.

Dans le deuxième Dialogue, Sulpice reviendra sur ce séjour de Martin à Trêves, sans plus de précision : « il avait à faire délivrer des prisonniers, rappeler des exilés, rendre des biens confisqués ». L'impératrice lui offre une collation, occasion de marquer à nouveau le prestige de Martin : elle se tenait debout, immobile, à distance... recueillant précieusement les morceaux de pain et les miettes comme des « reliques ».

Dans la Chronique, Martin est présent à la cour lors du procès de Priscillien, gourmandant Ithace, l'exhortant à abandonner l'accusation, suppliant Maxime de ne pas verser le sang des malheureux. « Tant qu'il fut à Trêves le procès fut différé et au moment de partir grâce à son autorité extraordinaire, il arracha à Maxime la promesse qu'aucune condamnation ne ferait couler le sang des accusés » ; mais plus tard, ils furent exécutés... Au cours de l'affaire, Ithace avait osé reprocher à Martin d'adhérer à cette hérésie infâme, et il avait dénoncé comme complices de Priscillien « même les hommes saints qui avaient le goût de la lecture ou le ferme propos de rivaliser de jeûnes ».

Dans le troisième Dialogue, on voit Martin arriver après la mort de Priscillien, « forcé d'aller à la cour par de nombreux et graves procès de gens en péril », pour intercéder en faveur du comte Narses et du gouverneur Leucadius qui étaient restés fidèles jusqu'au bout à l'empereur Gratien, surtout pour empêcher que les tribuns ne soient envoyés en Espagne, avec droit de vie et de mort pour châtier les hérétiques. Il redoutait que les ascètes soient persécutés car « c'est sur la pâleur de son visage et sur son vêtement qu'on était déclaré hérétique », mais sa sollicitude s'étendait jusqu'aux priscillianistes. Aussi bien chercha-t-on à l'empêcher d'entrer dans la ville et « peu s'en fallut que l'empereur ne fût contraint par les évêques d'associer Martin au sort des hérétiques ». Finalement, Maxime n'accepta de rappeler les tribuns que si Martin entrait en communion avec les autres évêques, ce qu'il fit le lendemain à l'occasion de l'élection du nouvel évêque de Trêves Félix, tout en refusant d'accorder une signature confirmant la communion. Sur le chemin du retour, un ange devait le consoler. « Et durant les seize années que Martin vécut encore il n'assista à aucun concile et ne se trouva à aucune assemblée d'évêques. »

Babut avait raison de souligner le caractère extrêmement vague du récit de la Vita. Pour lui, Martin n'a fait qu'un seul voyage à Trêves, et il faut conclure que Sulpice a travesti ici les faits : accordé à Martin une position singulièrement éminente, omis de rappeler qu'il fut accusé de sympathies pour les hérétiques et qu'il fut contraint de capituler.

Mais le commentaire de Babut appelle de graves réserves. Il est clair qu'il faut distinguer deux voyages : l'un avant, l'autre après la condamnation de Priscillien (Lecoy de la Marche, Delehaye, Jullian, Fontaine...). Surtout, on ne peut le suivre quand il suppose que les évêques présents à Trêves, réunis en concile, auraient entrepris de déposer

Martin et qu'il ne fut sauvé que par une intervention de Maxime. Ce qui en effet aurait eu de lourdes conséquences : « un acquittement de ce genre était une sorte de pénalité ; ayant conservé par la grâce de l'empereur une dignité dont ses pairs avaient voulu le dépouiller, Martin n'était plus un évêque comme les autres... ».

C. Jullian et H. Delehaye ont eu beau jeu de montrer que Babut était allé trop loin : on ne peut démontrer que Martin et Sulpice aient eu des accointances avec les priscillianistes, Sulpice ne parle ni de procès, ni de sentence, il est douteux que le premier chapitre de la Chronique – l'histoire de Jérémie – soit un récit à clé. Le refus de participer aux conciles peut s'expliquer tout autrement : « Qu'aurait-il fait entre ces enragés... dans une église qui se dissolvait dans la dispute et les désordres ? » (C. Jullian). D'ailleurs Sulpice n'avait pas de raison de déguiser les faits : « une condamnation par de tels évêques eut été un titre de gloire ; si les évêques fussent allés plus loin, Sulpice qui ne ménage guère les ennemis de Martin ne nous l'aurait point caché » (C. Jullian). « En réalité, l'épisode nous paraît tout à fait glorieux » (Delehaye) : Martin est intervenu et ne s'est compromis que par charité, pour sauver des vies menacées et rappeler à tous l'indépendance de l'Eglise par rapport au pouvoir politique ; il a manifesté, une fois encore, son horreur pour l'effusion du sang et, ce qui est plus singulier, son penchant à la tolérance (Lavertujon, Delehaye).